

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 18 septembre 2017, au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : mesdames Sylvie Joly et Jocelyne Bishop-Ménard conseillères, messieurs Michel Marin, Martin Chartrand et François Deschamps, conseillers et siégeant sous la présidence de madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

Étaient absents : monsieur Claude Lepage conseiller.

Introduction

Madame Denise Godin-Dostie a ouvert l'assemblée à 19 h 35 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

Approbation des procès-verbaux

17-09-6776 Séance ordinaire du 21 août 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2017, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier et directeur général

.... **ADOPTÉE**

Rapport des comités

Finances et administration – Mme Denise Godin-Dostie

17-09-6777 Assemblée régulière du mois d'octobre

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée ordinaire du mois d'octobre prévue pour le 16 octobre se situe dans la période électorale.

**APRÈS DISCUSSIONS, IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De devancer l'assemblée du 16 octobre de 2 semaines soit le 2 octobre 2017 à 20h00. L'assemblée se tiendra au lieu ordinaire des séances du conseil.

.... **ADOPTÉE**

17-09-6778 Règlement abrogeant le règlement numéro 48 concernant la session ordinaire du mois de juillet – Adoption du projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 48 prévoyant l'annulation de la session ordinaire du mois de juillet n'est plus requis ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour la présentation du règlement a été régulièrement donné le 21 août 2017 par Mme Sylvie Joly ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly
APPUYÉ PAR : Michel Marin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'adopter le projet de règlement suivant

ARTICLE 1 Que le règlement numéro 48 – Règlement prévoyant l'annulation de la session ordinaire du mois de juillet soit abrogé

ARTICLE 2 Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

.... **ADOPTÉE**

17-09-6779 Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 192 régissant la période de questions aux sessions du conseil – Adoption du projet de règlement

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter des modifications à certaines dispositions de règlement numéro 192 régissant la période de questions aux sessions du conseil;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour la présentation du règlement a été régulièrement donné le 21 août 2017 par Mme Sylvie Joly ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard
APPUYÉ PAR : François Deschamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'adopter le projet de règlement suivant;

ARTICLE 1 Que l'article 3.2 du règlement 192 soit modifié afin que les mots « **et son lieu de résidence** » soient retirés

ARTICLE 2 Que l'article 3.3 du règlement 192 soit modifié en ajoutant à la fin de l'article le texte suivant :

« Si la période de questions de trente minutes n'est pas écoulée, cet intervenant pourra à nouveau poser d'autres questions après avoir permis aux autres citoyens présents de formuler leur question »

ARTICLE 3 Que le texte de l'article 5.2 du règlement 192 soit remplacé par le texte suivant :

« La réponse est donnée par la personne qui préside l'assemblée ou par le conseiller à qui a été adressé la question. L'élu interpellé peut répondre à la question si telle est son intention. L'élu interpellé peut également reporter la réponse à une séance subséquente afin permettre de vérifier les informations requises »

ARTICLE 4 Que l'article 6 du règlement 192 soit abrogé.

ARTICLE 5 Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

.... **ADOPTÉE**

Règlement décrétant une dépense de \$ 420 000 et un emprunt de \$ 420 000 pour l'acquisition et l'installation de membranes de filtration pour l'usine de filtration – Avis d'intention au Seao

La Municipalité des Coteaux a fait paraître un avis d'intention pour l'acquisition et l'installation de membranes de filtration d'eau potable pour l'usine de filtration

Cet avis d'intention daté du 5 juillet 2017 a paru sur le site système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec.

Les fournisseurs avaient jusqu'au 25 août 2017 pour présenter leurs offres d'équivalence. À cette date, aucun fournisseur n'a déposé d'offre.

La Municipalité des Coteaux peut donc poursuivre les démarches pour l'acquisition des membranes de filtration.

Service incendie et sécurité publique

Aucun sujet à discuter

Transport et travaux publics

17-09-6780 Demande d'installation d'un dos d'âne sur la rue Loiselle

Les membres du conseil prennent connaissance de la pétition déposée le 14 août 2017 au bureau de la municipalité concernant une demande d'installation d'un dos d'âne sur la rue Loiselle afin de faire ralentir la vitesse des véhicules circulant à cet endroit.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De demander au service de la voirie de procéder à l'installation d'un panneau d'arrêt au coin de la rue Bissonnette et Loiselle et de ne pas installer de dos d'âne sur la rue Loiselle pour le moment.

.... **ADOPTÉE**

17-09-6781 Demande d'un arrêt intersection montée du Comté et rue via de l'École

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre déposée le 29 août 2017 au bureau de la municipalité concernant une demande d'installation d'un arrêt à l'intersection de la montée du Comté et rue via de l'École afin de faire ralentir la vitesse des véhicules circulant à cet endroit.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR Jocelyne Bishop Ménard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De demander au service de la voirie de procéder à l'installation d'un panneau d'arrêt à l'intersection de la Montée du Comté et rue via de l'École afin de faire ralentir la vitesse des véhicules circulant à cet endroit.

.... ADOPTÉE

17-09-6782 Demande d'installation d'un dos d'âne intersection Joly et Francs-Tireurs

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'installation d'un dos d'âne à l'intersection Joly et des Francs-Tireurs afin de faire ralentir la vitesse des véhicules circulant à cet endroit.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De réétudier les recommandations du service de la voirie avant de procéder à l'installation d'un nouveau dos d'âne afin de faire ralentir la vitesse des véhicules circulant à cet endroit.

.... ADOPTÉE

17-09-6783 Pavage 2017 – Aide financière pour l'amélioration du réseau routier

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre signée par M. Laurent Lessard, ministre des Transports accordant une subvention de 11 000\$ à la Municipalité à titre d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal. La lettre a été reçue le 8 septembre 2017.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'affecter cette subvention aux travaux d'entretien de la rue des Francs-Tireurs entre la Route 338 et la rue Joly. L'estimé des travaux préparé par la firme d'ingénieurs montre un coût total net de 58 493\$

.... ADOPTÉE

17-09-6784 Pavage 2017 - Offre de services professionnels

Les membres du conseil ont pris connaissance des offres de services datée du 11 septembre 2017 de M. Guillaume Pigeon, ingénieur de la firme Comeau Experts-Conseil concernant le projet de réfection de pavage rue des Francs-Tireurs

**APRÈS DISCUSSIONS, IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accepter cet offre de service et de mandater la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection de pavage d'une partie de la rue des Francs-Tireurs conformément à l'offre datée du 11 septembre 2017 au montant de 7500\$ + taxes.

....ADOPTÉE....

Règlement remplaçant le règlement relatif au stationnement numéro 193 (RMH-330) – Avis de motion

Le conseiller Michel Marin donne avis qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal un projet de règlement remplaçant le règlement relatif au stationnement numéro 193 (RMH-330)

17-09-6785 Demande d'une interdiction de stationner sur la rue de l'École

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de Mr. Christian Thauvette, datée du 8 septembre 2017 concernant une problématique de stationnement sur la rue de l'École.

**APRÈS DISCUSSIONS, IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : François Deschamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'interdire le stationnement côté Est de la rue de l'École entre les Route 338 et l'entrée Sud de la Pharmacie Jean-Coutu.

De demander au service de la voirie de procéder à l'installation des enseignes indiquant l'interdiction de stationnement sur cette portion de la rue de l'École

....ADOPTÉE....

17-09-6786 Entente relative au transport collectif – Autorisation de signature

ATTENDU QUE la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (RLRQ, c. 0-7-3), adoptée le 19 mai 2016 et sanctionnée le 20 mai 2016, a instauré l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'« ARTM ») et le Réseau de transport métropolitain (le « RTM »);

ATTENDU QUE le décret 1025-2016 du 30 novembre 2016 du gouvernement du Québec fixe la date d'entrée en vigueur de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, c. A 33,3, la « LARTM ») et de la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, c. R-25.01, la « LRTM »), au 1^{er} juin 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 117 de la LARTM, l'ARTM doit offrir des services de transport collectif régulier à toute municipalité dont le territoire n'est pas compris dans le sien et qui, le 31 mai 2017, était partie à une entente pour la constitution d'un conseil intermunicipal de transport

ATTENDU QUE la Municipalité des Coteaux était partie à l'entente permettant la constitution du CIT du Sud-Ouest;

ATTENDU QUE la Municipalité des Coteaux était desservie par CIT du Sud-Ouest;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité des Coteaux est situé hors du territoire de l'ARTM;

ATTENDU QUE la Municipalité des Coteaux et l'ARTM souhaitent collaborer afin de répondre aux besoins de la population et de fournir un service de qualité à la satisfaction des usagers pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 79 de LRTM, le RTM succède aux droits et aux obligations du CIT du Sud-Ouest pour la continuation de ses contrats en matière de transport collectif à compter du 1^{er} juin 2017;

ATTENDU QU'une entente de principe a été déposée par la Municipalité des Coteaux, et que cette dernière est en accord avec les termes et conditions de cette entente de principe;

ATTENDU QUE la Municipalité des Coteaux et l'ARTM souhaitent établir, par le biais d'une Entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l'ARTM, les principales modalités et conditions pour la fourniture et la prestation, par le RTM, des services de transport collectif régulier requis aux termes d'ententes avec des transporteurs privés pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018 (l'« Entente »);

ATTENDU QU'au terme de l'Entente, la Municipalité des Coteaux versera les contributions municipales pour les services de transport collectif régulier à l'ARTM;

ATTENDU QUE la Municipalité des Coteaux est en accord avec les termes et conditions de l'Entente;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE, la Municipalité des Coteaux autorise la signature de l'Entente;

QUE, la mairesse, le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Coteaux, ladite Entente;

ET QUE, le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

....ADOPTÉE....

Loisirs, sport et culture – Bibliothèque – Mme Jocelyne Bishop-Ménard – Bibliothèque Mme Sylvie Joly

ARDC – Rapport d’activités

Mme Jocelyne Bishop-Ménard fait un rapport des activités des loisirs en date du 18 septembre 2017

Bibliothèque – Rapport d’activités

Mme Jocelyne Bishop-Ménard fait un rapport des activités de la bibliothèque des Coteaux en date du 18 septembre 2017.

Terrains, bâtisses et équipements

17-09-6787 Acquisition d’un terrain du Canadien National – Offres de service pour analyse de sol

Les membres du conseil ont pris connaissance des offres de services pour analyse de sol.

Deux (2) offres de services ont été reçues :

	Entrepreneurs	Montant (plus taxes)	Rang
1 ^{ère} offre	Spheratest Environnement Inc.	5 360.00\$	1
2 ^e offre	ABS	6 900.00\$	2

IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand

APPUYÉ PAR : Michel Marin

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ,

D’accepter l’offre de services de Spheratest Environnement Inc., pour l’analyse de sol et d’accorder le mandat au montant de 5 360.00 plus taxes.

....ADOPTÉE....

17-09-6788 Bibliothèque Lucile C. Sauvé – Offre de service pour enseigne d’identification

Les membres du conseil ont pris connaissance des offres de services pour enseigne d’identification

Deux (2) offres de services ont été reçues :

	Entrepreneurs	Caractéristiques	Montant (plus taxes)	Rang
1 ^{ère} offre	T2 Design	Lettre ¼’’ aluminium plastique sans perforation au revêtement	1 700.60\$	1
2 ^e offre	Enseigne Latreille	Lettre 1’’ aluminium fixation murale par tige filetée	3 990.00\$	2

IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard

APPUYÉ PAR : Michel Marin

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ,

D’accepter l’offre de services de Enseigne Latreille, pour l’enseigne d’identification et d’accorder le mandat au montant de 3 990.00\$ plus taxes.

....ADOPTÉE....

17-09-6789 Entrée d’eau pour la caserne incendie du 65 routes 338

CONSIDÉRANT les nouvelles directives du ministère de la Sécurité publique concernant le lavage des habits combat des pompiers après chaque intervention d’incendie

CONSIDÉRANT QUE que la Régie intermunicipale d’incendie de Lac St-François a fait l’acquisition de laveuses industrielles pour assurer le respect des nouvelles directives.

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles laveuses requièrent un débit d’eau supérieur à la capacité de l’entrée d’eau actuelle de la caserne d’incendie du 65 Route 338

APRÈS DISCUSSIONS, IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,

APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ,

D’autoriser l’installation d’une nouvelle entrée d’eau afin de desservir adéquatement la caserne d’incendie au 65, Route 338. L’estimé des travaux s’élève à 7000\$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

....ADOPTÉE....

17-09-6790 Entreposage de bateaux 2017-2018

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de M. Daniel Durocher, datée du 8 septembre 2017 concernant une demande d'entreposage de bateaux

CONSIDÉRANT QUE la Marina de Valleyfield procède cette année à un nouvel aménagement à l'endroit où étaient entreposés les bateaux

**APRÈS DISCUSSIONS, IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'indiquer à M. Durocher que la Municipalité des Coteaux accepte d'entreposer, pour la saison 2017-2018 seulement, les voiliers qui disposaient d'un quai de location aux Coteaux à l'embouchure du canal de Soulanges.

Les tarifs pour entreposage d'hiver seront les mêmes que ceux exigés par la Marina de Valleyfield.

Les services de la grue pour les sortir à l'automne et la mise à l'eau au printemps ne sont pas inclus dans le tarif et tout dommage des terrains lors des manœuvres devra être entièrement supporté par les propriétaires de bateaux.

....ADOPTÉE....

Étude de projets et relations publiques

17-09-6791 30^e anniversaire du club Optimiste des Coteaux – Contribution cocktail de bienvenue

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre datée du 7 septembre 2017 de M. André Rozon, responsable du Club Optimiste Les Coteaux concernant une demande de contribution pour le cocktail de bienvenue à l'occasion du 30^e anniversaire de la fondation du club.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accorder une somme de 100 \$ au Club Optimiste Les Coteaux en guise de contribution pour le cocktail de bienvenue lors de leur 30^e anniversaire de la fondation du club.

.... ADOPTÉE

17-09-6792 Centre communautaire des aînées de Soulanges – Contribution à la soirée de financement

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre datée du 16 août 2017 de Mme Josée Champagne, directrice du centre communautaire des aînées de Soulanges concernant une demande de contribution pour la soirée de financement.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard
APPUYÉ PAR : François Deschamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accorder une somme de 50\$ au centre communautaire des aînées de Soulanges en guise de contribution pour la soirée de financement.

.... ADOPTÉE

17-09-6793 Paroisse Saint-François-sur-le-Lac – Contribution à la soirée de financement

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre datée du 20 juillet 2017 de Mme Gaëtane Legault, présidente d'assemblée de la Paroisse Saint-François-sur-le-Lac concernant une demande de contribution pour le souper au profit de leur paroisse.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accorder une somme de 200\$ à la Paroisse Saint-François-sur-le-Lac en guise de contribution pour le souper de financement.

.... ADOPTÉE

Accumulation d'algues lac St-François – Rapport du consultant

M. Vladimir Koutitonsky, Ph D et professeur en océanographie côtière a déposé son rapport technique relatif aux plaintes aquatiques et débris flottants dans la baie des Coteaux. Le rapport daté d'août 2017 porte le numéro HRT-2017-03

Les recommandations de ce rapport seront étudiées ultérieurement.

Ressources humaines

17-09-6794 Régime d'assurance collective de la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Résultat de l'appel d'offres

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport présenté par la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges a demandé des offres à 3 firmes d'assurance pour les services d'assurance collectifs des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE trois firmes d'assurances ont déposé des offres auprès de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges;

Desjardins assurances
SSQ Groupe Financier
La Capitale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges a procédé à l'analyse des trois offres et recommande l'adhésion de la municipalité au contrat de la Fédération Québécoise des Municipalités

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Municipalité des Coteaux adhère au contrat FQM-La Capitale pour le renouvellement du régime d'assurance collective du regroupement des employés municipaux de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges à partir du 1^{er} Janvier 2018 et désire mettre fin à l'actuel régime de SSQ Groupe Financier à la même date.

D'autoriser la mairesse et le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution

.... **ADOPTÉE**

17-09-6795 Lettre d'entente pour renouvellement de la convention collective des employés syndiqués

Les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'entente pour le renouvellement partiel de la convention collective des employés de la municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accepter les termes de la lettre d'entente pour les modifications de la convention collective entre la Municipalité des Coteaux et le syndicat de la fonction publique section locale 3786

.... **ADOPTÉE**

17-09-6796 DM-246 – 138, rue du Lac – Régulariser l'implantation de la piscine et permettre construction de la galerie

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM-246 soumise par M. Alain De Lafontaine concernant le 138, rue du Lac afin de

- Régulariser l'implantation de la piscine hors-terre située à 1,33m au lieu de 1,5m
- Permettre la construction de la galerie donnant accès à la piscine qui sera située à 0.85m au lieu de 1,5m

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 11 septembre 2017 résolution numéro 17-09-739 informant que la demande devrait être acceptée pour la piscine et refusée pour la galerie,

Mme Denise Godin-Dostie demande si les citoyens veulent s'exprimer sur la demande.

M. Alain De Lafontaine demande qu'elle serait alors la marge minimum requise pour obtenir l'autorisation pour l'aménagement de la galerie

Mme Sylvie Joly indique qu'une marge égale à la piscine serait acceptée.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly
APPUYÉ PAR Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de dérogation mineure DM-246 de M. Alain De Lafontaine, soit acceptée pour la piscine et refusée pour la galerie pour les raisons suivantes :

- Une erreur est survenue lors de l'installation de la piscine hors-terre
- Selon le certificat de localisation préparé par Éric Coulombe, arpenteur-géomètre, minute 5595, dossier F2015-14305, daté du 2016-12-02, l'emplacement de la piscine hors-terre n'est pas conforme à la réglementation en vigueur;
- L'application de la réglementation quant à la galerie ne cause pas de préjudice sérieux au requérant;
- L'acceptation de la dérogation mineure concernant la galerie créerait un précédent pour d'éventuelle demande.

.... ADOPTÉE

17-09-6797 PIIA 2016-08 (modification) – 140, rue Principale – Installation de garde-corps

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2016-08(modification) soumise par M. Pierre-Luc Ménard concernant le 140, rue Principale, afin d' :

- Installer un garde-corps en aluminium noir de 42'' de hauteur afin de protéger les deux margelles en cour avant et la descente d'escalier.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 11 septembre 2017, résolution numéro 17-09-740 informant que la demande devrait être acceptée

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2016-08(modification) de M. Pierre-Luc Ménard, soit acceptée pour la raison suivante :

- Les travaux projetés s'harmonisent bien avec le bâtiment principal.

.... ADOPTÉE

17-09-6798 PIIA 2017-22 (modification) – 250 Route 338, - Enseigne murale

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2017-22 (modification) soumise par Mme Lyliya Fekrane concernant le 250, Route 338, afin de :

- Modifier une enseigne apposée sur le mur avant

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 11 septembre 2017, résolution numéro 17-09-741 informant que la demande devrait être acceptée pour l'enseigne murale.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2017-22 (modification) de Mme Lyliya Fekrane, soit acceptée pour la raison suivante :

- L'enseigne projetée répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA

.... ADOPTÉE

17-09-6799 PIIA 2017-26 – 163, rue Principale- Changer porte d'entrée

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2017-26 soumise par M.Normand Brunet concernant le 163, rue Principale afin de

- Changer la porte d'entrée pour une porte en bois de couleur blanc et dont les moulures seront bleues.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 11 septembre 2017, résolution numéro 17-09-742 informant que la demande devrait être acceptée pour la raison suivante.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2017-26 de M. Normand Brunet soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA

....ADOPTÉE....

17-09-6800 PIIA 2017-27 – 125, rue Principale – Peindre la galerie et les murs de la maison

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2017-27 soumise par M. Réal Bisson concernant le 125, rue Principale afin de

- Peindre la galerie avant et les murs de côté de la maison de couleur brun.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 11 septembre 2017, résolution numéro 17-09-743 informant que la demande devrait être acceptée.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2017-27 de M. Réal Bisson soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA

....ADOPTÉE....

17-09-6801 PIIA 2017-28 – 13, rue Doucet – Changer revêtement extérieur et de la toiture

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2017-28 soumise par Mme Sylvie Latreille concernant le 13, rue Doucet afin de;

- Changer le revêtement extérieur pour du canexel de couleur bleu d'Écosse (coins de mur bleu).
- Installer une bande centrale et inférieure de 10'' en aluminium de couleur blanc sur 3 côtés de la maison ;
- Changer les moulures des fenêtres de couleur blanc (tête prestige sans clé de voûte et pilastre impériale);
- Installer des gouttières blanches;
- Changer les bardeaux d'asphalte de la galerie avant pour un revêtement d'acier (apparence de tôle à baguette) de couleur argent (galvalume).

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 11 septembre 2017, résolution numéro 17-09-744 informant que la demande devrait être acceptée.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Michel Marin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2017-28 de Mme Sylvie Latreille soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA

....ADOPTÉE....

17-09-6802 PIIA 2017-29 – 46, rue du Lac – Changer fenêtre

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2017-29 soumise par M. Sylvain Grenier concernant le 46, rue du Lac afin de;

- Changer une fenêtre pour une fenêtre à battant triple de couleur blanc.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 11 septembre 2017, résolution numéro 17-09-745 informant que la demande devrait être acceptée.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2017-29 de M. Sylvain Grenier soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA

.... **ADOPTÉE**

17-09-6803 PIIA 2017-30 – 119, route 338 – Peindre revêtement extérieur, changer les luminaires extérieurs et aménagement paysager

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2017-30 soumise par M. Jimmy Zaros concernant le 119, route 338 afin de ;

- Peindre la mansarde de couleur noir (actuellement orange);
- Peindre le revêtement d'aluminium de couleur gris (actuellement blanc);
- Peindre le revêtement de brique de couleur gris (actuellement brun);
- Aménager une plate-bande en pierre grise.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 11 septembre 2017, résolution numéro 17-09-746 informant que la demande devrait être acceptée.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2017-30 de M. Jimmy Zaros soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA

.... **ADOPTÉE**

17-09-6804 PIIA 2017-31 – 65, route 338 – Installation d'une enseigne murale

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2017-31 soumise par la Municipalité des Coteaux concernant le 65, route 338 afin d'

- Installer une enseigne murale (lettres détachées) sur le mur avant.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 11 septembre 2017, résolution numéro 17-09-747 informant que la demande devrait être acceptée.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2017-31 de la Municipalité des Coteaux soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA

.... **ADOPTÉE**

17-09-6805 PIIA 2017-32 – 222, rue Georges- R.-Vernier – Modification de la toiture et de la galerie

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA 2017-32 soumise par M. François Leroux concernant le 222, rue Georges- R.-Vernier afin de,

- Modifier la toiture de la galerie avant en le remplaçant par une toiture à un versant au lieu de trois versants.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 11 septembre 2017, résolution numéro 17-09-748 informant que la demande devrait être acceptée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,

**APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2017-32 de M. François Leroux soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA

ADOPTÉE

....

Rapport des sous-comités

Régie d'assainissement des Coteaux – Procès-verbal du 6 septembre 2017

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 6 septembre

Michel Marin fait un rapport des décisions prises lors de la rencontre.

Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François – Procès-verbal du 5 septembre 2017

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal 5 septembre 2017

François Deschamps fait un rapport des décisions prises lors de la rencontre.

Correspondance

DATE	EXPÉDITEUR	SUJET
30-08-2017	Nadine Maltais	Artéfacts à l'Anse aux Batteaux
08-09-2017	Maurice Lalonde	Demande d'autorisation pour hiverner une seconde roulotte
07-09-2017	Anne-Sophie Brasseur	Demande de commandite pour le Phare de Longueuil

Rapport financier

17-09-6806 Liste de chèques au 17 juillet 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que les chèques portant les numéros 18738 à 18832 soient approuvés, pour un montant de 201 176.43 \$ ainsi que les paiements effectués par Accès D Affaires au montant de 65 744.36 \$ pour un total de 266 920.79 \$ conformément à la liste présentée aux membres du conseil. Cette liste avait été omise dans les documents fournis pour l'assemblée du 21 août 2017

.... **ADOPTÉE**

17-09-6807 Liste de chèques au 18 septembre 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que les chèques portant les numéros 18982 à 19055 soient approuvés, pour un montant de 109 879.16 \$ ainsi que les paiements effectués par Accès D Affaires au montant de 103 632.32\$ \$ pour un total de 213 511.48 \$ conformément à la liste présentée aux membres du conseil.

.... **ADOPTÉE**

Points discutés aux réunions préparatoires

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des sujets qui ont été abordés lors de la réunion de travail qui a été tenue le 11 septembre 2017

Période de questions – Début 20h05

1^{ère} intervention

Un citoyen demande si la Municipalité a prévue une disposition pour empêcher qu'il y ait autre chose qu'un stationnement sur le terrain qui a subi une modification de zonage sur la Montée du Comté près de la pharmacie Jean-Coutu, terrain qui est à vendre selon les enseignes installées.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Madame Denise Godin-Dostie indique que selon sa compréhension, le terrain n'est pas à vendre. Les enseignes sollicitent plutôt des propositions de projets commerciaux sur ces terrains.

Le citoyen demande si le conseil municipal empêchera la construction sur les deux terrains et obligera un terrain de stationnement comme initialement prévue.

Madame Denise Godin-Dostie indique qu'au cours des derniers mois, plusieurs projets ont circulé sur les emplacements mais qu'aucun d'eux ne se s'est concrétisé. La Municipalité aura à analyser les projets officiellement déposés en fonction de la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire.

2^e intervention

Une citoyenne demande ce que la Municipalité à l'intention de faire face au « dépotoir » de la rue Doucet.

Denise Godin-Dostie indique que la Municipalité suit ce dossier, que des avis d'infractions ont été émis et qu'une comparution à la cour municipale a été demandée pour régler la situation.

3^e intervention

Une citoyenne s'inquiète de l'absence de caserne d'incendie opérationnelle pour le secteur Nord

Monsieur Martin Chartrand indique que la Régie intermunicipale d'incendie du Lac St-François a tenté de maintenir une caserne opérationnelle au secteur Nord, mais que considérant le manque de pompiers résidents dans ce secteur, il était non recommandé d'y maintenir les équipements à cet endroit et de ne pas les utiliser par manque de pompiers.

Les procédures d'intervention tiennent compte de cette contrainte et ont été adaptées en effectuant des demandes d'entraide automatiques avec la Municipalité de St-Polycarpe qui vient appuyer les pompiers de la Régie intermunicipale qui arrivent des deux autres casernes.

4^e intervention

Une citoyenne demande à la Municipalité d'aller vérifier sur la propriété du 14A et 14B rue Vernier, car il y a un arbre dangereux.

Madame Denise Godin-Dostin mentionne que bien qu'il n'est pas du ressort de la municipalité de vérifier l'état des arbres des propriétés privées, elle demandera à l'inspecteur du service de l'urbanisme de procéder à une vérification.

5^e intervention

Un citoyen demande si les murs de **soutènements** du Canal de Soulanges seront réparés comme prévu.

Madame Denise Godin-Dostie indique que les travaux de réparation effectués par le Ministère du Transport qui étaient initialement prévus au courant du mois de juillet, ont été reportés par le ministère à l'année 2018. Un délai a été occasionné par l'acceptation par le ministère, des demandes des municipalités riveraines de trouver une solution pour dissimuler les palplanches qui sont installées.

Le citoyen mentionne qu'il serait judicieux d'aviser l'opérateur de grue qui ira sortir les voiliers à cet endroit cet automne.

6^e intervention

Un citoyen demande si le projet de construction d'une garderie sur la rue de la Gazonnière est toujours confirmé. Il mentionne que la Municipalité pourrait arrêter d'attendre le projet de garderie et d'aménager la totalité du terrain en parc public. Il se déclare très déçu que la Municipalité a fait don d'un terrain pour ce projet et que la construction soit reportée d'année en année.

Madame Denise Godin-Dostie indique que le conseil municipal est tout aussi déçu que ce projet ne soit pas encore démarré après plus de deux années après l'entente entre la municipalité et le centre de la petite enfance.

Le citoyen mentionne également que beaucoup de conducteurs de véhicules omettent de faire l'arrêt obligatoire sur la rue de la Gazonnière.

Madame Denise Godin-Dostie indique que les représentants de la Sûreté du Québec ont déjà été avisés du non-respect des arrêts obligatoires et qu'elle fera une demande supplémentaire afin que les patrouilleurs de la Sûreté du Québec portent une attention particulière à ce secteur.

7^e intervention

Une citoyenne demande à quel moment débutent les travaux d'élargissement de la Route 338 à l'intersection de la montée du Comté.

Madame Denise Godin-Dostie indique que le Ministère des Transports avait annoncé le début des travaux pour le mois de juin 2017. Après avoir constaté les effets des travaux de l'autoroute sur la circulation de la route 338, le ministère des Transports a décidé de retarder les travaux de la Route 338 à la fin septembre, date à laquelle les travaux sur l'autoroute 20 seront pratiquement terminés.

8^e intervention

Une citoyenne désire remercier la municipalité pour l'amélioration du pavage d'un tronçon de la piste cyclable qui améliore la sécurité et l'attractivité de la piste cyclable.

9^e intervention

Une citoyenne demande des précisions concernant le tuyau d'amenée d'eau potable.

La Municipalité a procédé à l'inspection visuelle de la conduite d'amenée d'eau potable à l'usine de filtration. Le Ministère de l'environnement a demandé à la Municipalité de procéder à l'inspection intérieure de la conduite et à son nettoyage avant de procéder à l'étude de la demande de remplacement complète de cette conduite. Les travaux de la municipalité se poursuivent pour répondre aux demandes du Ministère de l'environnement.

10^e intervention

Une citoyenne demande pourquoi la Municipalité avait un règlement qui annulait la séance régulière du mois de juillet.

Madame Denise Godin-Dostie indique que lors de l'adoption du règlement en 1999, les dispositions du Code municipal permettaient de réglementer en ce sens. Le ministère des affaires municipal a indiqué que l'article 148 du code municipal a été modifié et la Municipalité ajuste sa réglementation en conséquence.

11^e intervention

Un citoyen déplore le manque de présence policière afin de faire respecter les dispositions du Code de sécurité routière (arrêt obligatoire, limite de vitesse)

Madame Denise Godin-Dostie indique qu'à de nombreuses reprises la Municipalité des Coteaux a demandé plus de présence policière afin d'assurer la sécurité aux citoyens.

Madame Godin-Dostie a déclaré qu'elle présentera une nouvelle demande en ce sens aux représentants de la Sûreté du Québec.

Madame Denise Godin-Dostie demande aux personnes présentes s'il y a d'autres questions.

Aucune autre question. (Fin de la période de questions 20h40)

Aucune affaire nouvelle.

17-09-6808 Levée de la séance régulière du 18 septembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la séance ordinaire du 18 septembre 2017 soit levée 20h41

.... **ADOPTÉE**

Denise Godin-Dostie,
Mairesse

Claude Madore
Secrétaire-trésorier et directeur général